



Éditorial

Au rythme de la démocratie

Le nouveau Président de la République, Monsieur SARKOZY, devrait nommer, jeudi 17 mai, un nouveau Premier Ministre puis, dans les jours qui suivent, les membres du Gouvernement.

C'est alors seulement que nous connaissons le nom du ou de la ministre de l'Éducation Nationale.

Dès sa nomination, la **FAEN demandera à être reçue**, même s'il faudra attendre le résultat des élections législatives des 10 et 17 juin 2007 pour connaître la composition de la majorité parlementaire.

Le gouvernement qui prendra en charge les destinées de notre pays pour les années à venir sera issu de cette majorité.

C'est en effet dans les tout prochains mois que risquent d'être prises de nombreuses décisions dont les conséquences peuvent être importantes pour le système éducatif, ses élèves et ses personnels.

Marc GENIEZ



Accueil dans les dispositifs relais en 2004-2005

Les 329 classes et ateliers relais, qui prennent en charge de façon temporaire des collégiens entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation, et dont le nombre n'a cessé d'augmenter depuis leur création en 1998, ont accueilli six mille élèves pendant l'année scolaire 2004-2005.

Près des quatre cinquième sont des garçons et neuf fois sur dix proviennent de classes d'enseignement général.



Ces élèves ont en moyenne près de deux ans de retard et restent en général dans ces structures pour une durée de trois mois.

Les dispositifs relais, qui accueillent une vingtaine d'élèves dans l'année, se structurent en fait en deux pôles :

- Le premier comprend des établissements où les élèves sont jeunes, à faible retard scolaire, restent peu de temps dans des classes nombreuses et retournent en collège ;
- Le second comprend des établissements où les élèves sont âgés, avec des retards importants, restent longtemps dans des classes peu nombreuses et ne retournent pas au collège à la sortie du dispositif.

Personnels de direction nommés en septembre 2004



Une enquête la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Éducation Nationale portant sur les 885 nouveaux personnels de direction nommés au 1er septembre 2004 révèle que le concours est le mode d'accès dominant (745 admis) suivi par l'accès par détachement, (65 admis) puis par liste d'aptitude (55 admis).

Près de 80 % des nouveaux personnels de direction sont d'anciens enseignants, dont 14 % originaires du premier degré. Les personnels du second degré demeurent majoritaires et certaines disciplines, comme l'histoire- géographie, sont particulièrement représentées.

Les femmes sont moins présentes que les hommes, mais sont plus diplômées que ces derniers.



Agression des salariés

En 2003, près des trois quarts des salariés travaillent en contact avec le public.

22% d'entre eux déclarent avoir subi une agression verbale et 2% une agression physique au cours des douze derniers mois.

Ce sont les salariés dont les horaires sont atypiques qui sont le plus fréquemment agressés.

Parmi les **personnels particulièrement exposés aux agressions verbales ou physiques de la part du public** viennent en premier ceux qui exercent des **fonctions** médicales ou **d'enseignement (33%)**, suivis des salariés travaillant au guichet, au standard ou au secrétariat (28%), puis de ceux exerçant des fonctions commerciales (27 %).

Ça ne nous console pas...

Associations sportives

Une étude sur l'image de l'EPS au regard de ses pratiques d'enseignement en collège et lycées a été réalisée en 2006 par la **Direction de L'Évaluation, de la Prospective et de la Performance**.



Il ressort qu'en vingt ans la fréquentation des **Associations Sportives** par les élèves est passée de 13 à 20%. Toutefois, dans le même temps, elles ont été concurrencées par les clubs sportifs privés.

Les **Associations Sportives** proposent un type de sport essentiellement tourné vers les compétitions, ce qu'apprécient particulièrement les garçons.

Les élèves, et les filles notamment, souhaitent découvrir dans la pratique sportive une dimension à la fois ludique et sociale.

C'est pour répondre à ce désir que les professeurs aimeraient que se développent les rencontres amicales et les sorties en pleine nature.

Violence scolaire : le logiciel SIVIS



Le logiciel de recensement de la violence scolaire, SIVIS, devrait être installé à la rentrée 2007-2008 dans un **panel anonyme** de quelque 1 500 à 2 000 établissements représentatifs.

Le logiciel laisserait de côté les faits de violence mineurs et se concentrerait sur des **faits ayant une qualification pénale ou ayant nécessité des soins** : racket, violences à caractère sexuel, injures à caractère antisémite, « happy slapping », bizutage, ...

Chaque fait de violence devrait être qualifié pour être pris en compte par le logiciel.

Une autre partie du logiciel serait destinée à **fournir des éléments de contexte** au ministère : climat de l'établissement, relations entre élèves, ...

Ces informations, confidentielles du fait de l'anonymat des établissements concernés, seraient envoyées chaque trimestre au ministère, sans passer par les académies.

Cependant, d'après le secrétaire général du ministère de l'Éducation Nationale, « aucune décision n'est encore prise sur SIVIS » et la concertation avec les organisations représentatives des personnels de direction se poursuit.

La FAEN a demandé à être reçue en audience sur ce sujet.

Index correcteur Outre-Mer

Le Gouvernement vient de mettre en place l'une des préconisations du "rapport BRARD" : la création d'observatoires des prix et des revenus Outre-Mer.

En effet, le **Journal Officiel** du 3 mai 2007 a publié le décret (n°2007-662 du 2 mai 2007) relatif à la création d'un observatoire des prix et des revenus **dans chacun des quatre départements d'Outre-Mer, à Mayotte ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon** .



Comme le rapport BRARD le recommandait, ces observatoires ne se contenteront pas **d'observer le niveau des prix et leur évolution**. Leur mission consistera également à **définir la structure des prix**, c'est-à-dire leurs modalités de formation. Le Gouvernement espère ainsi peser à la baisse sur le niveau des prix.

Il est probable que de semblables observatoires seront créés également dans les Communautés d'Outre-Mer (Polynésie et Nouvelle Calédonie).